



Commission du Logement

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2016
2. 7053 Projet de loi portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
- Rapporteur: Monsieur Max Hahn
- 7054 Projet de loi concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers d'aides relatives au logement
- Rapporteur: Monsieur Max Hahn
- 7055 Projet de loi relative à un régime d'aides à des prêts climatiques
- Rapporteur: Monsieur Max Hahn

- Examen des avis complémentaires du Conseil d'Etat
- Examen, discussion et adoption éventuelle des projets de rapport relatifs aux trois projets de loi
3. Divers

*

Présents : M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Frank Arndt, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Lex Delles, M. Max Hahn, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Gilles Roth remplaçant M. Paul-Henri Meyers, M. Marco Schank, M. Henri Kox remplaçant M. Roberto Traversini, M. David Wagner

M. Marc Hansen, Ministre du Logement

Mme Diane Dupont, Mme Andrée Gindt, M. Jean-Paul Marc, du Ministère du Logement

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Félix Eischen, M. Paul-Henri Meyers, M. Roberto Traversini

*

Présidence: M. Max Hahn, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2016**

Le projet de procès-verbal trouve l'approbation des membres de la commission.

2. **7053 Projet de loi portant introduction d'une certification de la durabilité des logements et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement**

La commission adopte le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

7054 Projet de loi concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers d'aides relatives au logement

La commission adopte le projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique.

7055 Projet de loi relative à un régime d'aides à des prêts climatiques

Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

M. le Rapporteur informe que toutes les propositions de textes émises par le Conseil d'Etat ont été insérées dans le texte.

Suite à une question d'un représentant du groupe parlementaire CSV, une représentante du Ministère du Logement explique que la condition concernant la surface d'habitation des logements éligibles ne s'applique pas aux constructions datant d'avant le 10 septembre 1944.

Examen et discussion du projet de rapport relatif au projet de loi

Le projet de rapport est complété par un ajout d'ordre rédactionnel pour préciser qu'à l'endroit de l'article 5, la commission parlementaire suit le Conseil d'Etat et reprend l'alinéa 2 du paragraphe 3.

Un représentant du groupe parlementaire CSV estime que la disposition concernant le taux réduit, vu que celui-ci est également ouvert aux personnes morales, pourrait avoir comme conséquence de nouvelles hausses des loyers. M. le Ministre donne à considérer que le système de prêt et d'aide a trait à des travaux de rénovation et d'assainissement de logements. Le Gouvernement souhaite, par ce biais, encourager tous les propriétaires à faire des efforts en faveur du climat.

Adoption du projet de rapport relatif au projet de loi

Les membres de la commission adoptent le projet de rapport (avec une abstention).

Temps de parole pour les trois projets de loi (évacuation conjointe + projet de loi 7046)

Il est rappelé que les quatre projets de loi 7046, 7053, 7054 et 7055 font partie du paquet «Klimabank an nohaltegt Wunnen» et qu'une évacuation conjointe est souhaitable.

A défaut de pouvoir suggérer une combinaison des temps de parole du modèle de base et du modèle 1, la Commission du Logement s'exprime en faveur d'un modèle laissant suffisamment de temps aux orateurs et au Gouvernement pour s'exprimer, tout en évitant, au vu de l'ordre du jour chargé de la Chambre des Députés, des discussions trop longues.

3. Divers

Par courrier du 1^{er} décembre 2016, le groupe parlementaire CSV a demandé la mise à l'ordre du jour de la Commission du Logement du rapport du Comité européen du risque systémique (CERS) sur le marché de l'immobilier résidentiel. Un représentant du groupe parlementaire CSV explique qu'il serait opportun d'entendre les acteurs tels que le STATEC, le LISER, etc., dans leurs analyses. S'il était vrai que le système financier européen ne serait pas en danger si le secteur immobilier luxembourgeois connaissait des problèmes, il y aurait certainement des incidences sur l'économie luxembourgeoise et son fonctionnement.

Un membre du groupe parlementaire LSAP souhaite savoir si le ministère dispose de chiffres concernant les investissements de groupes internationaux à la recherche d'opportunités d'investissement à rendement intéressant.

M. le Ministre estime que le rapport du CERS a plutôt trait à la question de risques pour le système financier. Ce serait donc le Ministre des Finances qui devrait y répondre. Si la Commission du Logement souhaite par contre avoir un aperçu sur les analyses effectuées, il est prêt à fournir des informations, notamment sur les prix enregistrés par l'Observatoire de l'habitat.

La commission parlementaire décide de revenir à la question au printemps.

* * *

Luxembourg, le 15 décembre 2016

La secrétaire,
Francine Cocard

Le Président,
Max Hahn